

**PROCES VERBAL DU CCAS DU 02 JUILLET 2019 VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE**

Réunion du bureau du CCAS à 20 H 30.

Date de la convocation : 24 juin 2019Présents : 9 R. MASSEBEUF, C. PARGOIRE, L. CLAUZIER, N. MACIEJEWSKI, M.-Th. PONCE, D. LAFONT, C. GRIFFON, Y. VIALLE, N. VITIELLOAbsents : 2 R. ROVARIS, B. BONNEFOIProcurations :Secrétaire de séance : N. VITIELLO

En début de séance, le procès-verbal de la réunion du CCAS du 15 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

**1 / OBJET : Organisation de la fête des enfants du samedi 14 septembre 2019**12<sup>ème</sup> édition de la fête des enfants.Rappel de la date : **SAMEDI 14 septembre 2019** de 14 h 30 à 17 h 30 au stade Paul Névissas (en cas de fortes pluies, la fête sera annulée).**Rappel** : cette fête concerne tous les **enfants nés depuis 2007** et domiciliés sur la commune, scolarisés ou non à Saint Didier sous Aubenas et tous les enfants de l'école René CASSIN.Faire un **rappel** par mail aux associations pour ne pas oublier le rendez-vousActivités proposées :Nom de l'activitéNom des personnes en charge de l'activité

- **Accueil des enfants et de leurs parents et distribution des carnets activités** L. CLAUZIER et M. CHAILLAN
- **Pêche à la ligne** Inventaire et achat des cadeaux pour cette activité : N. VITIELLO et C. PARGOIRE  
Tenue du stand : J. TABARLY, MN BOILLON, C. GRIFFON, D. LAFONT
- **Parcours sportif-Course d'obstacles** G. MERAL (lui demander si cette activité peut être reconduite)
- **Atelier maquillage** N. VITIELLO, C. ROVARIS et M. VIOLAT
- **2 Modules gonflables** A réserver par le Maire (idem édition 2018)  
(DJE Animations LAVILLEDIEU)  
Surveillance assurée A. DEL RIO et R. ROVARIS  
(rotations toutes les 10 mn selon les tranches d'âges)
- **Trampoline pour les plus grands** (tranche d'âge : enfants nées entre 2007 et 2012)  
(DJE Animations LAVILLEDIEU)
- **L'Ane et la charrette** (LABLACHERE) Réservé par courrier le 20/06/2019 (idem édition 2018)
- **Lâcher de ballons** G. MERAL va acheter les ballons  
H. BERTRAND + M. VIOLAT : pour **gonfler** les ballons à **11 H**  
Tenir compte du sens du vent pour déterminer le lieu du lâcher de ballons  
Petite bouteille d'hélium à commander par M. MIALON  
Prévoir **ficelles courtes** pour éviter aux ballons de s'emmêler  
+ petits cartons à accrocher aux ballons (Mairie)  
Prévoir le lâcher de ballons vers 15 h 30 (avant le départ de certains enfants et pour ne pas que les ballons se dégonflent). Les stands seront fermés le temps du lâcher de ballons.
- **Jeux de société** Nouveauté pour cette année proposée par le Maire avec tenue du stand par l'association  
« le 07 qui Prend »
- **Goûter nouveauté cette année :**  
École CFA de Lanas pour des viennoiseries ou biscuiterie de Saint-Privat.  
Guimauves à Cerdini (devis à 1.30 €)

M. SORHONDO s'occupera de la distribution des goûters  
Confection des sachets-goûters : samedi matin au stade par M. VIOLAT et N. VITIELLO

- **Barbes à Papa** Isabelle MORICE et Nicole MACIEJEWSKI  
(2 kg de sucre crystallisé + bâtonnets à acheter)
- **Crêpes** nouveau cette année : pas de Nutella ni de pâte à tartiner. Crème de marron à la place  
C. PARGOIRE s'occupe de demander un devis à IMBERT pour la crème de marron  
N. VITIELLO et M. SORHONDO confectionnent la pâte  
C. PARGOIRE s'occupe de la cuisson des crêpes  
L. CLAUZIER et M.-Th. PONCE : service des crêpes aux enfants (sucre, confiture, crème de marron)
- **Matériel à amener par Yannick** Rallonges électriques + barrières + poubelles + 2 cônes de chantier  
Sono + 20 tables et 60 chaises + rubalise + nettoyer les WC du stade
- **Buvette** Payante pour les adultes : verre de jus de fruits : 1 €, eau plate : 1 €, café à 1 €  
crêpes : 2 €, bière pression 2 €  
Buvette tenue par R. ROURESSOL, N. MACIEJEWSKI G. MERAL et H. BERTRAND

**Les intervenants se relayeront dans l'après-midi sur les différents stands à tenir.**

- **Cafetière** Les cafetières + bouilloire du Club de foot seront utilisées (demander à G. MERAL)
- **Mairie** Arrêté « interdiction accès au stade pour les matchs » le week-end de la fête des enfants : à faire  
Prendre un arrêté de circulation pour l'impasse du stade : à faire  
Fonds de caisse à prévoir
- **Fabrication des carnets de tickets pour participer aux activités** Fait lundi 27 mai 2019 à 20 h 30 à la Mairie  
L. CLAUZIER, N. VITIELLO, C. PARGOIRE, C. GRIFFON et M.-Th. PONCE  
Les bons pour la confection des carnets ont été imprimés par le secrétariat de Mairie  
Mis à disposition bureautique dans la salle de réunion
- **Préparation des paquets pour la pêche à la ligne** RDV lundi 11 juillet 2019 à 20 h 30 à la Mairie  
L. CLAUZIER, N. VITIELLO, C. PARGOIRE, C. GRIFFON et M.-Th. PONCE
- **Vendredi 13 septembre :** N. VITIELLO viendra récupérer en Mairie la liste des enfants inscrits, les tickets,  
le fonds de caisse et divers.....  
Prêts de parasols : demander à F. CHAREYRE et P. JOUANNY
- **Mise en place des activités le samedi matin 14 septembre à 10 h 00**  
Noël MACIEJEWSKI, Michelle VIOLAT et Richard MASSEBEUF  
resteront sur place entre midi et quatorze heures pour assurer la surveillance des lieux.
- **Prochaine réunion du CCAS pour la finalisation de cette organisation : lundi 9 septembre 2019 à 20 h 30.**

## **2 / OBJET : Organisation du repas du CCAS**

Le prochain repas du CCAS aura lieu dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019.

- Le repas, plusieurs propositions de traiteurs ont été évoquées.

Plusieurs devis vont être demandés pour 80 – 100 personnes pour un montant d'environ 22 €/personne :

- Maison BORRELY (par Caroline PARGOIRE)
- Maison MEJEAN (par Chantal GRIFFON)
- Maison POPOTE (par Nathalie VITIELLO)
- Chez Marti (par Nathalie VITIELLO)
- L'animation : par la famille PIOLA qui propose un après-midi chants pour 80 €.
- Demander un écrit pour confirmer la prestation

### 3 / OBJET : ATTRIBUTION D'AIDES SOCIALES A HUIS CLOS

1- Une famille (P..) de la commune a eu 2 inhumations réalisées en quelques jours. Elle possède une concession dans le cimetière communal qui est arrivée à expiration. Le montant d'un renouvellement pour 30 ans s'élève à 600 €. La famille est en difficulté financière pour régler ce renouvellement ainsi que les frais d'obsèques concernant le décès d'une Saint-Didiéroise pour un montant de 3 252 €.

Les membres du bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décident** d'apporter son aide afin de prendre en charge les frais de renouvellement de concession et de ce fait la renouveler pour une période de 30 ans ; La somme de 600 € sera versée sur le budget principal M14 de la Commune de Saint Didier.
- **S'agissant** de la prise en charge des frais d'obsèques, la demande sera étudiée quand tous les éléments parviendront au CCAS.

2- Mme C. C. a fait une demande d'aide concernant un projet de vacances de 2 jours à la mer. Ces 2 jours coûteraient environ 1 500 € tous frais compris.

Vu les problèmes de santé et la détresse de cette personne, les membres du bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décident** d'apporter une aide de 100 € correspondant qui lui seront versés une fois qu'elle aura fourni les justificatifs du séjour la mer.

3- Mme M. E. a fait une demande concernant une aide financière, car elle se retrouve seule à élever son enfant et à régler les factures courantes.

Elle travaille à 80 %. Son fils de 5 ans est scolarisé en école privée à Aubenas (domicile de sa maman). Le CCAS de la commune d'Aubenas a pris en charge les frais de cantine des mois de mai et juin 2019.

Elle va travailler cet été et n'obtiendra pas d'aide concernant le centre aéré pour les vacances d'été, car son salaire dépasse le seuil de 2 €.

Les membres du bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décident** que l'aide soit reportée et que la demande soit étudiée lorsque le dossier sera complet et vu par une assistante sociale.

4- Il a été apporté une aide à M. P. N. lors de la dernière réunion du CCAS. Aux dernières nouvelles, il a trouvé un travail saisonnier au Grau du Roi.

5- Mme R. F. a fait part de ses problèmes liés à des odeurs qui remonteraient dans son appartement par la faute de ses voisins. Elle ne peut plus dormir.

Les membres du bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décident** que l'information soit vérifiée.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Le Maire a gagné un panier garni lors de la fête de l'école. Comme il l'a annoncé lors du dernier conseil d'école, ce panier sera attribué à une famille nécessiteuse de la commune de Saint Didier.

Les membres du bureau du CCAS ont décidé de le donner à la famille P.

➤ Le Maire informe l'assemblée que le cinéma en plein air aura lieu lundi 29 juillet 2019.

Le film retenu par la maison de l'image est « Venise n'est pas en Italie »

Les membres du bureau du CCAS ont décidé de vendre des pop-corn. Les bénéfices éventuels de cette vente de la buvette seront reversés au CCAS.

➤ Le Maire informe que le groupe CABR'e Can retenu pour la fête du 14 Juillet est très connu. Plusieurs demandes de réservation pour de repas ont été faites par des gens qui viennent de loin. Il faudra donc prévoir suffisamment de repas. Le bénéfice de la fête sera reversé au CCAS.

➤ Le Maire informe qu'un recensement des personnes isolées a été réalisé en coordination avec les membres du conseil municipal des Sages et des Jeunes. Les personnes potentiellement intéressées par un contact ou une visite seront contactées. Le CCAS a parcouru également cette liste afin de mener à bien cette nouvelle expérience.

➤ Le Maire informe que la prochaine réunion aura lieu lundi 9 septembre 2019 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.  
A Saint Didier sous Aubenas, le 4 juillet 2019

**Le Maire,  
Richard MASSEBEUF**

